



Retrait de points sur permis

Par **isabelle**, le **01/06/2010** à **21:00**

Bonjour,rrnrPlusieurs personnes nous ont parlé d'une loi concernant le permis à point avant 1992 par lequel toute personne ayant acquis le permis avant cette date ne peut pas avoir de retrait de point sur son permis ? rnrnMon mari roule tous les jours et fait énormément de kilomètres et malheureusement malgré sa vigilance s'est déjà fait prendre au radar pour des petites infractions et ses points diminuent à vue d'oeil. Sans permis, il peut être licencié.rnrn2ème questionrnrnest-il vrai que les gendarmes n'ont pas le droit de verbaliser un accident de la route bénin s'ils n'étaient pas sur place au moment de l'accident. (Arriver après)rnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **01/06/2010** à **23:15**

Bonjour,rrnrJ'ai consacré un post-it sur ce présent forum, concernant le retrait des points sur les permis anciens. Vous le trouverez sous le titre de :rn[fluo]Points retirés d'un permis obtenu avant 1992[/fluo]rnLisez ce post-it et vous constaterez que c'est une légende urbaine sans aucun fondement juridique.rnrnOui, les gendarmes sont habilités à verbaliser toute infraction à plus forte raison, même s'il n'ont pas vu se dérouler l'infraction, si celle-ci a entraîné un accident. Exemple : non respect du STOP ou refus de priorité à droite, ou autres.